

Les recherches se font en salle de lecture, par courrier postal ou électronique.
Aucune recherche n'est prise en compte par téléphone.
 Vos demandes de recherche par courrier nécessitent un minimum d'informations précises.
 Par exemple pour les demandes les plus courantes :

IDENTIFIEZ LE TYPE DE DOCUMENT	DONNEZ-NOUS LE MAXIMUM D'INFORMATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Extrait d'acte d'état-civil 	<p>Les noms, prénoms, date de l'acte et nom de la commune.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrait d'acte notarié 	<p>Le nom du notaire et des parties, le lieu d'exercice du notaire, le type et la date de l'acte.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Diplômes (CAP-BEP, certificat d'études) 	<p>Nom, prénom, date de naissance, année d'obtention, type et discipline (CAP/BEP).</p> <p>Une copie d'une pièce d'identité est nécessaire.</p> <p><i>Nous conservons les procès-verbaux des diplômes CAP-BEP jusqu'en 2001. Au delà de cette date, adressez-vous au rectorat de Montpellier. Nous conservons les certificats d'études primaires jusqu'en 1961 et le BEPC jusqu'en 1967.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrait de plan cadastral 	<p>Plan cadastral souhaité (napoléonien — XIX^e siècle — ou rénové — XX^e siècle), nom de la commune, N° de la parcelle et lettre de la section pour le plan demandé (les numéros de parcelles sont différents sur le plan napoléonien et sur le plan rénové).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Historique d'une parcelle 	<p>Acte de vente ou d'achat. Le cas échéant, les coordonnées complètes de la parcelle (N° de la parcelle, lettre de la section et plan de référence).</p> <p>Les historiques de parcelle sont faits uniquement dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours et après un entretien téléphonique (merci de fournir un numéro de téléphone).</p> <p><i>Téléchargez le formulaire de demande de recherche cadastrale.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de passage dans les 	<p>Nom, prénom et date de naissance.</p>

<p>camps d'Argelès, du Barcarès et de Rivesaltes</p>	<p>Les demandes concernant le camp de Saint-Cyprien doivent être adressées aux archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (transfert des internés et archives du camp de Saint-Cyprien au camp de Gurs).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Article de presse, du J.O. 	<p>Date précise de l'article, nom du journal ou de la revue.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de succession 	<p>Nom, prénom, date de naissance, date et adresse du décès.</p> <p>Téléchargez le formulaire de demande de recherche successorale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Transcription hypothécaire 	<p>N° du volume des transcriptions et N° de l'acte demandé.</p> <p>Si vous ne connaissez pas ces informations : nom, prénom, date et lieu de naissance et nom de jeune fille pour les femmes mariés. Ces informations permettent d'accéder au registre des formalités qui donne la liste et les références des transcriptions d'actes pour chaque personne.</p> <p>Téléchargez le formulaire de demande de recherche hypothécaire.</p> <p><i>Les archives départementales conservent à ce jour les actes enregistrés aux hypothèques entre 1798 et 1955. Pour les actes postérieurs à 1956, il faut vous adresser au service de conservation des hypothèques de Perpignan.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de présence d'Harkis au camp de Rivesaltes 	<p>Adresser la demande au service central des rapatriés, 57 place du 14 juillet, BP 119, 47004 Agen Cédex.</p>

Le cas échéant, les usagers sont invités à se rendre en [salle de lecture](#) pour réaliser leur recherche par eux-même.

Les présidents de salle de lecture sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches.

Pour information :

- Les archives départementales ne conservent pas les déclarations de permis de construire. Il faut s'adresser à la mairie de la commune qui vous intéresse.